

‘ Qu'en qualité de membres de cette députation, nous conseillons et demandons sans retard la signature du dit contrat entre le gouvernement fédéral et les Dames Ursulines.

“ Que la conduite des Dames Ursulines qui ont consenti à cette vente dans le but de répondre au désir de la majorité des citoyens de Québec mérite d'être mentionnée et tendra sûrement à cimenter les liens qui existent entre les différentes nationalités non seulement en cette ville, mais dans toute la confédération.

“ Que la députation profite de la présente occasion pour remercier le premier ministre de la province, l'honorable M. Parent, qui est aussi maire de la ville de Québec, de l'intérêt qu'il a porté à cette question et d'avoir conduit à bonne fin les négociations et démarches avec les autorités religieuses et le gouvernement fédéral, et espère qu'il continuera à s'occuper de la question et verra à faire signer ce contrat.

“ Que des copies des présentes résolutions soient transmises à sir Wilfrid Laurier, à l'honorable M. Dobell et à tous les membres du parlement fédéral venant de la ville et du district de Québec.”

2. Quels étaient les motifs de conscience qui ont empêché l'honorable député d'approuver la dite acquisition ?

L'honorable R. R. DOBELL : Je répondrai à l'honorable député que ce rapport est exact en somme, du moins en ce qui me concerne. Quant aux scrupules de ma conscience, je ne crois pas devoir les soumettre à la considération de la Chambre.

LE RECENSEMENT.—PUBLICATION D'UNE CIRCULAIRE.

M. NORTHROP (par M. Kaulbach) :

1. La circulaire suivante a-t-elle été transmise directement ou indirectement par Thomas Côté, assistant commissaire du recensement ?

(Confidentielle.) Bureau du Recensement,
Ottawa, 1er mars 1901.

Cher monsieur,—Je me permets de vous écrire aujourd'hui pour vous causer des choses du recensement.

Comme vous le savez déjà, le quatrième recensement décennal du Canada commencera le premier avril prochain pour se continuer durant les deux ou trois semaines qui suivront.

Comme vous le savez également, le but d'un recensement, est de s'assurer aussi exactement que possible du chiffre de la population et des ressources du pays et par là donner une idée juste de sa position relative parmi les nations.

Pour atteindre ce but, c'est-à-dire pour connaître aussi exactement que possible le chiffre de la population et les ressources d'un pays, il faut que les citoyens du pays dans lequel se fait le recensement contribuent de leur influence, de leurs paroles et de leur exemple au succès de l'œuvre commune.

Ceci m'amène, monsieur, à vous demander de nous aider à obtenir un recensement aussi complet et aussi exact que possible dans votre localité.

Vous n'ignorez probablement pas qu'à l'époque des recensements antérieurs, nombre de citoyens de ce pays se sont imaginé qu'un recensement a pour objet l'imposition de taxes nouvelles ou l'enrôlement de leurs enfants pour des guerres lointaines.

C'était une erreur profonde ; car les résultats qu'un recensement fournit n'ont pas pour objet l'imposition de taxes nouvelles, mais sont, au contraire, directement liés à la science administrative qui présuppose une connaissance générale des besoins et des moyens, des défauts et des avantages du pays recensé, le tout présenté numériquement.

Pas d'enrôlement.

Il n'est pas plus raisonnable de redouter que le recensement ait pour résultat l'enrôlement d'aucun citoyen du pays pour une guerre quelconque. Le service militaire qu'un certain nombre de Canadiens sont allés récemment faire en Afrique a été, comme vous le savez, purement volontaire et il n'y avait pas de puissance au monde capable de forcer qui que ce soit à y aller, si tel n'avait pas été son désir.

Il est aussi une autre erreur dans laquelle sont tombés un certain nombre de nos compatriotes ; c'a été de s'imaginer que les tableaux du recensement ou plutôt les renseignements fournis aux énumérateurs pouvaient leur servir d'annonce, ou préjudicier à leurs intérêts, suivant le cas. La vérité vraie, cependant, c'est que ces tableaux ne sont jamais vus que par les fonctionnaires chargés de faire le dénombrement.

Ces officiers sont tenus par leur serment d'office de ne divulguer aucun renseignement concernant les individus, et du reste, comme vous le supposez bien, j'en suis sûr, dans les quatre cinquièmes des cas, les énumérateurs n'ont nul souci de s'arrêter aux renseignements personnels qu'ils ont obtenus en allant de demeure en demeure interroger les citoyens.

On a également dans certains cas objecté à donner son nom aux énumérateurs. Pourtant on prend les noms dans le recensement purement et simplement comme garantie de l'exactitude des données fournies, et afin de permettre le contrôle des renseignements inscrits.

Mais il est une autre chose sur laquelle je désire attirer spécialement votre attention, c'est la situation particulière des groupes français de votre district. Au recensement de 1891, la population d'origine française des provinces maritimes, du Manitoba, des Territoires du Nord-Ouest et d'Ontario n'a pas eu justice. Un grand nombre de citoyens d'origine française ont été comptés, au recensement de 1891, comme étant d'origine anglaise.

Canadiens-français parlant l'anglais.

La cause véritable de cette injustice n'a pas encore été exactement connue. Peut-être est-ce dû au fait qu'un grand nombre de nos compatriotes dans les provinces plus haut mentionnées, et spécialement dans votre localité, ne parlaient plus le Français, et même, dans certain cas, ont changé leur nom.

Quand l'énumérateur s'est présenté à leur domicile en 1891, ils ont répondu, sans doute sans réfléchir, que ne parlant que l'anglais, ils devaient être comptés comme faisant partie de la population d'origine anglaise. N'empêche, pourtant, que ces citoyens sont bien et dûment d'origine française et doivent être comptés comme tels.

J'ai raison de croire qu'il y aura moins d'erreurs cette année que par le passé, à cause des changements qui ont été apportés dans les tableaux du recensement.

Mais voulez-vous me permettre de vous demander d'exercer votre influence auprès de tous les citoyens d'origine française que vous connaissez, afin d'engager ceux-ci à répondre exactement et correctement aux officiers du recensement ?